

Déclaration liminaire au CSA des Services Judiciaires du 3 MAI 2023

Les personnels de greffe inquiets pour leurs métiers et dans l'attente d'une reconnaissance à la hauteur de leur engagement sans faille

Fidèle au mandat qu'elle a reçu des personnels de greffe qui lui ont fait la confiance de l'élire 1^{er} organisation syndicale au sein des services judiciaires, l'UNSa SJ fait entendre leur voix, porte leurs demandes et continue plus que jamais d'être force de propositions. Il est de la responsabilité du Ministère de la justice de nous entendre et de répondre par des actes concrets.

Concernant le Projet de loi d'orientation et de programmation pour la justice :

➤ L'UNSa SJ rappelle ses inquiétudes concernant :

- L'apparition de nouveaux acteurs au sein de l'équipe juridictionnelle avec la création des attachés de justice, dont certaines missions rentrent en concurrence directe avec les missions des greffiers ;
- L'absence d'annonces claires sur l'augmentation des effectifs s'agissant des corps communs, personnels indispensables au fonctionnement des juridictions ;
- Le bouleversement de la gestion des équipes avec la volonté annoncée par le Garde des Sceaux de la coordination du travail des personnels de greffe par les chefs de juridiction ;
- La mise en œuvre de nouvelles réformes procédurales qui impactera directement les équipes actuelles déjà sur sollicitées et épuisées.

➤ L'UNSa SJ demande :

- Une clarification des missions des membres de l'équipe juridictionnelle, chacun devant exercer son cœur de métier et être valorisé comme tel ;
- Une augmentation significative des effectifs s'agissant des corps communs ;
- Une revalorisation salariale à la hauteur de l'engagement de tous les personnels de greffe ;
- La possibilité pour tous les greffiers qui le souhaitent d'être des attachés de justice ;
- Une indispensable trêve des réformes procédurales tant que les juridictions ne seront pas renforcées en effectifs pérennes et dotées de moyens adaptés et efficaces, notamment informatiques.

Concernant la juste revalorisation indiciaire et statutaire des personnels de greffe :

➤ L'UNSa SJ rappelle :

- Sa revendication de passage en catégorie A pour tous les greffiers ;

- Son opposition à l'application aux greffiers de la grille 2018 des CPIP, grille obsolète dans la fonction publique et qui témoigne d'un manque d'ambition pour le métier de greffier tant en terme d'attractivité salariale que de perspectives d'évolutions professionnelles ;
- Sa demande d'une juste revalorisation pour l'ensemble des métiers de greffe, avec des perspectives réelles d'évolution de carrière pour chaque corps et filière (administrative et juridictionnelle)

➤ **L'UNSA SJ demande :**

Une entrée en négociation avant l'été sur la réforme statutaire des greffiers.

Concernant le reclassement des greffiers fonctionnels :

- **L'UNSa SJ regrette** que l'administration n'ait pas valorisé ce corps de métier - qui a pourtant prouvé sa grande expertise et technicité - en ouvrant à ces greffiers la voie naturelle vers un accès à des métiers d'encadrants de catégorie A ou de magistrats.
- **L'UNSa SJ déplore la tardiveté** de discussions qui se teindront près de 2 mois après le rendez-vous du 22 mars 2023 des représentants des 250 greffiers fonctionnels. **L'UNSa SJ** exige des propositions concrètes de la part du Ministère en réponse aux demandes présentées.

Fidèle à son mandat, l'UNSa SJ continue de défendre l'amélioration des conditions de travail des personnels de greffe.

- **L'UNSa SJ demande à nouveau l'amélioration sans délai de l'outil informatique et des logiciels métiers :**

Dans la continuité de ses saisines du Ministère, l'UNSa SJ a saisi également les élus de la République. Nous avons rencontré le 29 mars dernier la Vice-présidente de la Commission des lois du Sénat pour présenter le dossier des dysfonctionnements informatiques au sein des services judiciaires, et expliquer aux élus comment ces dysfonctionnements compliquent le quotidien des utilisateurs de CASSIOPPEE et APPI, et mettent en danger la régularité des procédures qui est au cœur de la responsabilité des greffiers. Nous avons pu dénoncer auprès de la Vice-présidente de la Commission des lois les mensonges du Ministre sur le fait que la justice et son informatique sont réparés !

- **L'UNSA SJ rappelle qu'il ne peut y avoir de réformes procédurales ou organisationnelles sans les moyens et effectifs dédiés :**

Le Ministère de la justice présente pour avis ce jour aux représentants des personnels, le décret d'application de la loi 07 février 2022 relative à la protection des enfants, qui prévoit en matière d'assistance éducative le recours possible à la formation collégiale, à la médiation familiale et la désignation de l'administrateur ad hoc pour l'enfant non capable de discernement.

Entendez les représentants des personnels que nous sommes quand ils vous alertent sur l'état de fatigue et de fragilité des greffes, notamment ceux des tribunaux pour enfants après la mise en œuvre du Code de la justice pénale des mineurs (CJPM). L'Assemblée Nationale, par le biais de sa Commission des lois, porte la même alerte que l'UNSa SJ, dans son rapport d'information du 22 mars 2023 sur l'évaluation de la mise en œuvre du CJPM :

« Vos rapporteurs insistent sur le fait que la mise en œuvre s'est bien déroulée grâce à l'engagement de l'ensemble des professionnels, mais que ces derniers n'ont pas reçu les soutiens humains, financiers et logistiques suffisants malgré les augmentations du budget de la justice décidée au cours des dernières années. Cet effort, légitiment demandé dans le cadre de la transition, ne saurait suffire à répondre durablement à l'augmentation de la charge de travail et à la pression mise sur les effectifs ».

Les élus de la République, comme le premier syndicat au sein des services judiciaires, font les mêmes demandes pour les personnels de greffe. Entendez leurs légitimes revendications : qu'ils bénéficient enfin des augmentations du Budget de la justice, au travers d'une juste revalorisation salariale pour leur engagement et technicité, et d'une réelle amélioration de leurs conditions de travail.

Fidèle à son mandat, l'UNSa SJ continue de défendre avec combativité la revalorisation de tous les collègues, reste force de propositions et de négociations, et se fait l'écho sans relâche de l'inquiétude des personnels de greffe pour leurs métiers, et de leurs attentes d'une reconnaissance à la hauteur de leur engagement sans faille.

Les représentants UNSa Services Judiciaires au CSA-SJ